

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/165

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
MONTSEVEROUX
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY

M. MONTEYREMARD Christian
M. SEGUI Jean-Michel
Mme ZABOROWSKI Dorothée
M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M.
FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan
Mme TYRODE Elisabeth
M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
M. BONNETON Gilles
M. VIALLATTE Régis
M. GARNIER Jacques
M. BERAULT Yann
M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION
Sébastien
Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
M. MERLIN Denis
M. PIVOTSKY Pierre
M. DURIEUX Jean-Luc
M. PASCAL Michel
M. MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-
Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
M. TEIL Laurent
M. BECT Gérard
Mme LECOUTRE Sandrine
M. MONTEYREMARD Axel
M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER
Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
M. CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD
Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

EXCUSES : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc.

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Subvention aux associations sportives 2022

Monsieur Gilles BONNETON, Vice-président au sport rappelle les compétences d'EBER CC :

- Soutien technique et financier à la pratique de la natation et de l'athlétisme sur le territoire communautaire ;
- Sport Handicap Sport adapté - actions en faveur du Sport pour les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans ce cadre, EBER CC soutient les clubs Rhodia Club loisir Sports et handicap, Entente Athlétique Car-Rhodia et Rhodia Club natation.

En 2022, ces mêmes clubs ont renouvelé leurs demandes de subvention :

	Attribuées en 2020	Attribuées en 2021	Demandées en 2022	Proposition 2022
Rhodia Club loisir Sports et handicap	37 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Entente Athlétique Car-Rhodia	10 000 €	13 000 €	15 000 €	13 000 €
Rhodia Club natation	14 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
TOTAL	61 000 €	71 000 €	73 000 €	71 000 €

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'octroi des subventions 2022 aux associations sportives : Rhodia Club Loisirs Sports et Handicap, Entente Athlétique Car-Rhodia et Rhodia Club Natation telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,

- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les demandes de subvention des associations sportives Rhodia Club Loisirs Sports et Handicap, Entente Athlétique Car-Rhodia et Rhodia Club Natation,

Considérant l'avis favorable de la commission Sport du 17 février 2022,

Considérant le souhait de la Communauté de communes d'accéder à la demande des associations et de reconduire les montants attribués en 2021,

Après en avoir délibéré,

A la majorité de ses membres, avec 56 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le versement de subventions aux associations sportives :

Association bénéficiaire	Subvention 2022
Rhodia Club loisir Sports et handicap	40 000 €
Entente Athlétique Car-Rhodia	13 000 €
Rhodia Club natation	18 000 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD